

Les membres du sous-comité sont d'avis que l'un des principaux problèmes à discuter sera de savoir si la Société Radio-Canada doit continuer de dominer et de régir l'ensemble de la radiodiffusion dans la même mesure que par le passé; en d'autres termes, la proposition faite l'année dernière en particulier par l'Association canadienne des Radiodiffuseurs relativement à la création d'une forme de cour où l'on pourrait en appeler des décisions de Radio-Canada. Les membres du sous-comité sont aussi d'avis que l'Association canadienne des Radiodiffuseurs ne manquera pas de remettre cette question sur le tapis. On a décidé à ce propos de lui écrire et de lui demander, advenant le cas où l'on aurait l'intention d'aborder cette question, de se préparer à en discuter complètement et franchement tous les aspects, en apportant des exemples d'objections aux procédés actuels et aux méthodes de régie. Il fut bien entendu que la communication, dont on recommande présentement l'envoi, ne devait être adressée qu'avec l'approbation du Comité de la Radio.

Pour faciliter au Comité la préparation du programme des séances, le sous-comité fait observer, autant que ses membres peuvent le prévoir, qu'il existe cinq principaux chefs de discussion. D'abord, le rapport de Radio-Canada; ensuite, les représentations de l'Association canadienne des Radiodiffuseurs, celles-ci comprenant vraisemblablement la question de modifier le mode de réglementation de l'industrie de la radio; on a aussi déjà parlé de l'opportunité de permettre aux journaux d'être propriétaires de postes de radiodiffusion et aussi de la question de permettre aux gouvernements provinciaux de posséder et de diriger des postes de radio.

M. REID: Puis-je demander pourquoi les membres du Comité n'ont pas été munis d'une copie de ce rapport?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire de celui que je viens de lire?

M. REID: Oui. Je suis un nouveau membre du comité, mais à la plupart des comités dont je fais partie ou dont j'ai fait partie dans le passé, tous les membres étaient munis d'une copie de tous les rapports des sous-comités, de façon qu'ils l'aient sous les yeux pendant la lecture. Ce rapport touche à plusieurs questions. J'ai bien saisi ce que vous avez lu, mais il serait tout de même commode d'avoir une copie devant soi, en cas de discussion émanant des questions abordées dans ce rapport. J'ignore ce que vous avez fait auparavant, mais à titre de membre du Comité je me propose de demander que chacun soit muni d'une copie de tous les rapports préparés par le sous-comité lorsque nous nous réunissons ici.

Le PRÉSIDENT: Quant à moi, s'il faut que le président prépare une copie pour chaque membre du comité, vous pouvez rayer cela de vos papiers. Le président ne s'en chargera certainement pas. Il y a toujours eu une copie à la disposition de chaque membre du sous-comité. Mon secrétaire peut en taper un nombre suffisant à la machine, mais je ne dispose pas des moyens voulus pour faire ce que vous demandez.

Parlant du rapport lui-même, je ne crois pas avoir eu le temps requis pour le mettre entre les mains du secrétaire du comité ou d'une autre personne assez tôt pour qu'on puisse le faire miméographier de la façon que vous proposez. Si le comité décide de distribuer tous les rapports comme vous le dites, c'est son affaire. Je ne crois pas cependant que, dans ces conditions, de tels rapports puissent être aussi complets. Je me trompe peut-être, mais c'est ainsi que j'envisage la chose.

M. REID: Je n'ai pas l'intention de monter l'affaire en controverse, ni de surcharger votre secrétaire, mais j'ai toujours cru qu'il était du devoir du secrétaire du comité de fournir une copie de tout rapport à ses membres. Je n'ai jamais voulu dire que la chose vous incombait ni que vous deviez le faire.

Le PRÉSIDENT: C'est possible. Nous n'avons pas cru devoir agir ainsi en d'autres circonstances analogues, mais si le comité décide que cette responsabilité incombe au président ou au secrétaire, je répons: Soit.